



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour la période du 21 janvier au 23 septembre 2009

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1867 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2010, le présent rapport rend compte des principaux événements survenus au Timor-Leste et de la mise en œuvre du mandat depuis mon rapport du 4 février 2009 (S/2009/72).

2. Au 31 août 2009, la MINUT était formée d'une composante civile comptant 363 personnes recrutées sur le plan international, dont 127 femmes, 888 recrutées sur le plan local, dont 170 femmes, 1 560 membres de la police, dont 61 femmes, et 33 officiers de liaison ou d'état-major, dont une femme. L'équipe de pays des Nations Unies comprend 260 personnes recrutées sur le plan international, dont 110 femmes, et 481 recrutées sur le plan national, dont 121 femmes. Mon Représentant spécial, Atul Khare, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec les intervenants du système des Nations Unies et les autres parties concernées. Il est secondé par Finn Reske-Nielsen, Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, et Takahisa Kawakami, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit. La Mission a continué de travailler dans l'esprit de l'unité d'action des organismes des Nations Unies, ayant fixé les grandes orientations stratégiques et progressant encore dans cette voie en lançant des actions conjointes et intégrées avec l'équipe de pays des Nations Unies dans tous les domaines sur lesquels porte son mandat.

#### II. Évolution de la situation politique et de la situation sur le plan de la sécurité, depuis janvier 2009

3. La période considérée a été marquée par la célébration d'un anniversaire important, le dixième de la consultation populaire. De nombreux dignitaires et invités étrangers ont participé aux festivités organisées par le Gouvernement et le Bureau exécutif du Président. J'y étais représenté par Ian Martin, ancien Représentant spécial et Chef de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO).



4. Sur le front de la sécurité, la situation est restée tranquille; on a bien progressé en ce qui concerne la situation des déplacés, legs encombrant de la crise de 2006. Le 22 août, les 65 camps de déplacés de Dili et Baucau avaient été fermés officiellement, sans incident notable (voir S/2009/72, par. 45, et par. 46 ci-dessous). Environ 3 000 déplacés se trouvaient encore dans des foyers provisoires au 31 août, mais le Gouvernement avait annoncé que ces foyers seraient tous fermés en septembre. Un certain nombre de problèmes de redressement qui pourraient avoir des effets déstabilisants ont été signalés dans les rapports de suivi après rapatriement, touchant en particulier aux conditions de logement et à la propriété foncière. Le 13 juillet, le procès de Gastão Salsinha, un proche du commandant décédé de la Police militaire de Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL) et de 27 coaccusés dans l'affaire des attentats commis contre le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão (voir S/2008/501, par. 3 à 6 et 16). La réintégration des « pétitionnaires » des F-FDTL (voir S/2009/72, par. 3) dans la vie civile s'est déroulée sans incident.

5. Grâce au progrès réalisé face aux problèmes causés par la crise de 2006, l'État a pu intensifier encore davantage l'action menée pour renforcer les institutions et les mécanismes démocratiques. La Police nationale du Timor-Leste a commencé le 14 mai, dans le district de Lautém, à assumer de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre, progressivement et par étapes, comme convenu entre le Gouvernement et la MINUTO (voir par. 20 ci-dessous). Le 10 juin, le Conseil des ministres a approuvé un important projet de train de mesures législatives concernant le secteur de la sécurité, qui a été soumis pour examen à la Commission parlementaire des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale (voir par. 25 ci-dessous).

6. Le 8 juillet, le Président Ramos-Horta a promulgué la loi sur les collectivités locales et l'élection de leurs responsables (chefs et conseils de village), après s'être fait confirmer par la Cour d'appel, l'instance la plus élevée en l'absence d'une cour suprême, que cette loi était conforme à la constitution. Par la suite, la Commission électorale nationale a fixé la date des élections au 9 octobre 2009. La MINUTO fournit un appui à l'organisation du scrutin (voir par. 13 ci-dessous), qui, techniquement, sera plus difficile que celle des élections générales de 2007, vu qu'il y aura un scrutin distinct dans chacun des 442 villages.

7. Le Parlement a adopté d'importantes dispositions législatives visant à renforcer la gouvernance démocratique, notamment en créant des commissions anticorruption et de la fonction publique (voir par. 12 ci-dessous), et le Gouvernement a déposé les instruments de ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de quatre conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (voir par. 44 ci-dessous). Le 14 juillet, il a adopté sa première résolution budgétaire concernant la problématique hommes-femmes, soutenue par des adeptes de tous les partis, dans laquelle il pressait le Gouvernement de créer un mécanisme de coordination permettant d'être sûr que des crédits budgétaires sont ouverts pour répondre aux besoins des femmes comme des hommes, des filles comme des garçons. Le 30 juillet, une délégation du pays menée par le Ministre chargé de la promotion de l'égalité s'est entretenue, pour la première fois et de manière constructive, avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à New York.

## A. Appui aux fins du dialogue et de la réconciliation

8. Les célébrations qui ont eu lieu le 30 août et les jours qui ont précédé et suivi ont fait la preuve de l'appui que la communauté internationale continue d'apporter au Timor-Leste et à l'action que mène le pays pour se remettre des conséquences de la crise de 2006 et des attentats de 2008. Cet appui s'est aussi manifesté à des occasions telles que la deuxième conférence internationale des femmes pour la paix tenue à Dili, les 5 et 6 mars 2009, sur le thème des femmes, source de créativité en matière de consolidation de la paix, qui a réuni environ 350 participantes venues de 28 pays pour parler des questions que soulève l'expérience vécue par des femmes dans ce domaine. Le Premier Ministre a prononcé le discours d'ouverture de cette conférence organisée par la société civile avec l'appui du Gouvernement norvégien, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de la MINUTO.

9. Mon Représentant spécial a poussé à adopter des modes de décision consultatifs et démocratiques faisant participer un large éventail de parties concernées. Il a continué à rencontrer toutes les semaines le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement, Fernando « Lasama » de Araújo, et le Secrétaire général du Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin), Mari Alkatiri. Au cours de la période considérée, deux réunions du Comité de coordination de haut niveau et sept du Forum de coordination trilatérale (voir S/2008/501, par. 9) ont eu lieu, ainsi que sept rencontres avec les représentants de tous les partis politiques, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Parlement. Lors de deux de ces rencontres, le parti était représenté par des femmes; il s'agit là d'une idée lancée au cours de la période considérée, qui sera appliquée trimestriellement. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a commencé en avril à rencontrer une fois par mois le Vice-Premier Ministre récemment nommé, Mário Carrascalão, pour parler d'initiatives concernant la responsabilisation et la transparence, et il a continué à rencontrer toutes les semaines José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre chargé de la coordination des affaires relatives à l'administration de l'État, pour parler de gouvernance et de questions humanitaires, tandis que mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit continuait à rencontrer régulièrement les Ministres de la sécurité et de la défense pour parler, par exemple, de l'endossement par la Police nationale de la principale responsabilité du maintien de l'ordre ou de l'actualité concernant les F-FDTL.

10. Tous les partis politiques ont continué de faire preuve de respect pour les institutions de l'État. Le 24 juin, le Fretilin a publié un communiqué de presse dans lequel il demandait à tous les partis de se conformer à la décision de la Cour d'appel selon laquelle le décret-loi portant création d'une autorité nationale du pétrole était constitutionnel, alors qu'il avait lui-même demandé que sa constitutionnalité soit examinée. Il continue à jouer un rôle important au Parlement. Néanmoins, il continue de nier publiquement la légitimité du gouvernement formé par l'Alliance pour une majorité parlementaire (AMP) (voir S/2007/513, par. 4) et à demander que des élections aient lieu avant 2012, année de la fin du mandat parlementaire. Dans un discours qu'il a prononcé devant le Parlement le 17 mars, le Président Ramos-Horta a lancé un appel en faveur du renforcement du débat politique et de sa

transformation en outil de recherche de consensus et d'unification du pays face aux problèmes qui se posent à lui.

11. Les activités menées en faveur de la concertation et de la réconciliation se sont aussi poursuivies à l'échelon local. Des équipes de concertation gouvernementales, créées avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir S/2009/72, par. 9), ont facilité 45 réunions préparatoires, dans une action qui a abouti à la tenue de 16 réunions de concertation locales avant le 31 août. Les équipes ont également apporté leur concours à la médiation de 392 affaires, dont 231 ont été réglées. Il s'agissait principalement de questions touchant à la réintégration des déplacés.

## **B. Renforcement de la gouvernance démocratique**

12. L'application des réformes administratives annoncées en mai 2008 par le Premier Ministre, M. Gusmão (voir S/2008/501, par. 13), a suivi son cours, et on a notamment avancé sur le plan des dispositifs législatifs concernés. Mário Carrascalão est entré en fonctions le 22 janvier dans le poste nouvellement créé de vice-ministre chargé de la coordination des affaires touchant à l'administration de l'État, où il est chargé d'assurer le suivi des initiatives relatives à la réforme administrative. Le 29 avril, le Conseil des ministres a approuvé un décret-loi autorisant le Bureau de l'Inspecteur général à mener des activités d'audit interne. Les 22 mai et 29 juin, le Parlement a passé des lois créant respectivement la commission anticorruption et celle de la fonction publique. Le Gouvernement a nommé trois des cinq membres de la seconde le 12 août; c'est au Parlement de choisir les deux autres. La MINUTO a conseillé le Gouvernement sur le plan technique au moment de l'établissement du texte de ces lois et des consultations y relatives. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le PNUD ont continué à conseiller le Gouvernement en matière de politique de décentralisation. Le Parlement a passé, le 10 juin, la loi sur le découpage territorial et administratif, et examiné des projets de loi sur le système d'administration locale et les élections municipales, qui ont suscité d'intenses consultations populaires dans tout le pays. En collaboration avec Redefeto, un groupement d'organisations féminines de la société civile, et avec le Forum des organisations non gouvernementales timoraises, UNIFEM a aidé à organiser des consultations entre le groupement des femmes parlementaires et des organisations et personnalités féminines, afin d'examiner les projets de loi sur la décentralisation et les administrations locales et d'élire les responsables locaux.

13. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans la résolution 1867 (2009), la MINUTO a apporté son aide à la préparation d'élections locales (au niveau du village) qui doivent avoir lieu le 9 octobre, notamment en dépêchant sur place 62 Volontaires des Nations Unies. Des membres du personnel de la MINUTO et du PNUD s'emploient, de manière intégrée, à aider des organes d'organisation des élections en leur donnant des conseils sur la législation, les activités opérationnelles et les plans de logistique. Le 27 août, à la fin de la période de six jours pendant laquelle des candidatures pouvaient être proposées, 1 168 listes de candidats aux conseils municipaux avaient été enregistrées, qui, d'après le Secrétariat technique de l'administration des élections, comptaient au total près de 27 000 candidats. UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ont aidé Redefeto à former au leadership transformationnel et à l'action politique 195 facilitateurs de

district, dont 97 femmes, qui à leur tour ont participé à la formation de plus de 300 femmes susceptibles de se présenter aux élections de leur village.

14. La MINUTO a organisé, en collaboration avec des parties concernées du pays, six forums sur la gouvernance démocratique (voir S/2009/72, par. 10) dont le but était de donner aux citoyens la possibilité d'avoir des échanges directs avec leurs responsables politiques sur les grandes questions concernant la gouvernance, avec la participation du Président, du Président du Parlement, du Premier Ministre, du Président de la Cour d'appel, du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et du Secrétaire général du Fretilin. La MINUTO a poursuivi ses activités de renforcement des capacités dans le secteur des médias, en particulier auprès du personnel de radio et de télévision nationales. Elle a aussi apporté son concours aux campagnes d'information relatives aux événements importants, par exemple l'anniversaire de l'Accord du 5 mai 1999, le dixième anniversaire de la consultation populaire et les prochaines élections dans les villages.

### C. Maintien de la sécurité publique

15. L'effectif de police de la MINUTO n'a pas varié au cours de cette période : 1 560 personnes, dont 61 femmes, au 31 août. Sur ce nombre, 918 (dont 138 dans l'unité de police constituée malaisienne, 140 dans la portugaise et 37 dans la pakistanaise) étaient déployés à Dili, et 642 dans d'autres districts, dont 139 dans l'unité de police constituée bangladaise (99 à Baucau et 40 à Viqueque) et 103 dans la pakistanaise (79 à Bobonaro et 24 à Ermera). Conformément à leur mandat, ces personnes ont continué d'assurer le maintien de l'ordre à titre transitoire et de s'employer à apporter leur concours à la formation des membres de la Police nationale, au développement institutionnel et au renforcement de la Police nationale. Il reste nécessaire d'augmenter le nombre de femmes de la police de la MINUTO, qui ne représente toujours que 4 % de l'effectif alors que la proportion atteint 20 % dans la Police nationale.

16. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée relativement calme, en partie grâce au caractère préventif des stratégies de maintien de l'ordre et au fait que les responsables de la MINUTO se sont activement employés à engager le dialogue avec les principales parties prenantes du monde politique. Dans le cadre de ces stratégies, la police de la MINUTO a dispensé une formation à la Police nationale en matière de police de proximité, avec l'aide des Gouvernements australien et néo-zélandais. Avec la Police nationale, elle a aussi appliqué des plans d'opérations, qui ont réussi, à des événements spéciaux tels que la célébration de l'anniversaire de la consultation populaire. Il s'est produit en moyenne 97 crimes graves par semaine, toutes catégories confondues, la majorité étant des agressions, et ce chiffre étant à comparer à 118 pour la période précédente. Les agressions et les actes de violence domestique formaient 40 % de l'ensemble des crimes signalés dans le pays, ce qui fait ressortir la nécessité de s'attaquer à la violence à motivation sexiste, qui continue à poser un gros problème de sécurité publique. Après que la Police nationale a assumé de nouveau la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans trois districts et au Centre de formation de la police, on n'a observé aucune augmentation de la criminalité ni aucun désordre. La Police nationale a continué à coopérer de près avec les forces de sécurité internationales.

17. La mise en place de mécanismes clairs de direction et de commandement, acceptés par les institutions qui s'occupent de la sécurité dans les zones frontalières, demeure d'une importance cruciale. Le 16 juillet, le Gouvernement a autorisé la création d'un comité de coordination chargé de s'attaquer à ce problème, parmi d'autres concernant la sécurité des frontières. Les officiers de liaison de la MINUTO ont continué à faciliter les relations de travail entre les organismes de sécurité des frontières timoraises et indonésiennes, afin qu'ils soient plus efficaces, et à participer à la collecte d'informations dans tout le pays. À la demande du Gouvernement, elle a organisé des ateliers de mentorat les 20 et 21 avril et 15 et 16 juillet, à l'intention d'officiers de liaison des F-FDTL en poste dans les districts frontaliers de Bobonaro et Covalima. Le Gouvernement s'en est dit reconnaissant; ces ateliers ont également été analysés par une équipe de spécialistes du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix) et par le Bureau des affaires militaires.

18. Il s'est produit un incident préoccupant le 7 juin, lorsqu'une bagarre a éclaté entre des bandes de jeunes dans un marché du district de Bobonaro. La police de la MINUTO et des agents de la Police nationale sont arrivés sur place les premiers, mais des membres des F-FDTL arrivés par la suite ont eux aussi essayé d'interrompre la bagarre, mettant ainsi des bâtons dans les roues à la police de la MINUTO dans un district où elle était encore principale responsable des activités de police. Pour éviter que cela ne se reproduise, la Mission a créé un mécanisme officieux de consultation au niveau du district, auquel participent sa police et ses officiers de liaison, la Police nationale, les F-FDTL et des fonctionnaires de l'administration locale. D'autre part, lorsqu'une unité de police constituée de la MINUTO est intervenue dans un restaurant de Dili, le 27 juin, un agent de la Police nationale qui n'était pas en service a tiré des coups de feu après son arrivée. Il a été suspendu et les enquêtes disciplinaire et criminelle qui s'imposent sont en cours. La manière dont l'unité de police constituée est intervenue fait elle aussi l'objet d'une enquête, effectuée sur le plan interne et prioritairement, afin de neutraliser toute atteinte aux susceptibilités causées par l'affaire.

#### **D. Institutions chargées de la sécurité : appui et renforcement**

19. Grâce à des efforts renouvelés, on a pu avancer encore dans l'exécution du programme d'enregistrement, de filtrage et de certification des agents de la Police nationale, conformément à l'accord sur les activités de police (voir S/2008/501, par. 15) : 2 897 agents, dont 557 femmes, soit 92 % de l'effectif total, avaient été certifiés le 31 août. Les 259 restants, dont 18 femmes, sont impliqués dans des affaires criminelles ou disciplinaires en cours. Parmi ceux-ci, le Groupe d'évaluation dominé par des Timorais doit statuer sur 64 cas et les 195 autres sont à divers stades d'enquête. Ledit Groupe d'évaluation a continué de poser des problèmes pendant la période considérée, ne se réunissant que début septembre en raison de retards intervenus dans l'approbation de son budget et de l'incertitude qui pesait sur le sort du Président nommé à sa tête par le Gouvernement (voir S/2009/72, par. 20). Du 15 au 30 juillet, le Gouvernement a rouvert les formalités d'enregistrement pour les agents non enregistrés, et 53 d'entre eux, dont neuf femmes, se sont enregistrés à ce moment-là. D'autre part, au 31 août, 71 agents de la Police nationale, dont 12 femmes, n'étaient toujours pas enregistrés; 63 d'entre eux, dont 11 femmes, étaient encore inscrits dans les états de paie. Le

Gouvernement a commencé à prendre des mesures contre les agents qui n'étaient pas enregistrés en raison d'enquêtes criminelles en cours ou d'accusations de violations des droits de l'homme; il a notamment licencié un agent de la Police nationale qui ne s'était pas fait enregistrer. Comme la prise de mesures à l'encontre des agents non enregistrés se trouvant dans un district ou une unité particuliers est une condition préalable à la reprise en charge des activités de police de base, la MINUTO pousse le Gouvernement à prendre les décisions qui s'imposent dans tous les cas qui n'ont pas encore été tranchés.

20. La Police nationale a commencé à reprendre la responsabilité principale des activités de police le 14 mai, dans le district de Lautém, suivi le 30 juin par celui d'Oecussi, le 25 juillet de celui de Manatuto et, le 11 septembre, du Centre de formation de la police. Précédemment, le 13 mai, le Premier Ministre, M. Gusmão, et mon Représentant spécial ont conclu un accord sous forme d'échange de lettres où était énoncé quels seraient le rôle et les responsabilités précis de la police de la MINUTO et de la Police nationale dans un district, une fois que cette dernière y aurait repris la responsabilité principale des activités de police (voir S/2009/72, par. 22). Ils réaffirmaient les critères acceptés de part et d'autre : il fallait a) que la Police nationale soit capable de faire face à la situation qui règne dans le district sur le plan de la sécurité; b) qu'au moins 80 % des agents de la Police nationale du district (ou de l'unité) pouvant y prétendre aient été complètement certifiés aptes à reprendre la responsabilité principale des activités de police; c) que les premiers éléments nécessaires aux fins de la logistique opérationnelle soient disponibles; et d) qu'il y ait une certaine stabilité institutionnelle, c'est-à-dire notamment que la PNTL soit capable d'exercer les fonctions de direction et de commandement et qu'elle soit acceptée par la population. L'accord prévoit également la création d'une équipe technique conjointe, composée de civils et de représentants de la police délégués par le Gouvernement et la MINUTO et chargés de déterminer si un district et l'unité qui s'y trouve sont prêts au regard de ces critères. Dans les districts où la Police nationale assume de nouveau la responsabilité principale des activités de police et dans le cas des unités qui s'en chargent, la police de la MINUTO continue de jouer un rôle crucial, puisque c'est elle qui suit le progrès réalisé dans la mise sur pied de l'institution, donnant des conseils et offrant son appui, et, dans les cas extrêmes, assumant à nouveau, à titre provisoire, la responsabilité du maintien de l'ordre, en cas de besoin et si on le lui demande.

21. L'accord fournit aussi le schéma de principe d'un mécanisme destiné à suivre le progrès accompli par la Police nationale dans des districts où elle assume à nouveau la responsabilité principale des activités de police, afin de contribuer à la réforme, à la réorganisation et à la reconstruction de la Police nationale. D'après les premiers rapports de suivi en provenance des trois districts et de l'unité où les responsabilités ont été réassumées, la Police nationale s'acquitte de manière satisfaisante de ses responsabilités et s'est occupée sans tarder des cas d'indiscipline. Néanmoins, le maintien du contrôle demeure essentiel, en particulier en ce qui concerne le groupe des personnes vulnérables et la capacité qu'a la Police nationale de répondre aux besoins en matière de soutien logistique.

22. Le Gouvernement continue d'examiner et de réviser les dispositifs législatif et réglementaire régissant la police. Une nouvelle loi organique sur la Police nationale a été promulguée le 10 février, qui apporterait des changements importants à sa structure opérationnelle. La Police nationale et la police de la MINUTO s'emploient actuellement à en élaborer les modalités d'application. Cette loi organique devrait

renforcer la performance de la Police nationale, en particulier en ce qui concerne sa chaîne de commandement, et renforcer l'efficacité des unités spéciales. À la demande du Ministre de la sécurité, la MINUTO a assuré un appui à l'application des décrets-lois promulgués le 13 décembre 2008 sur la promotion et la rémunération de la police. Il est notamment établi que seuls les agents certifiés de la Police nationale peuvent être promus.

23. Comme la Police nationale devra reprendre la responsabilité des activités de police dans d'autres districts et unités, elle aura besoin de ressources accrues, surtout en matière de formation et de logistique. En fin de compte, la réussite de la reconstitution et du développement de la police dépendra de la détermination dont feront preuve à long terme la Police nationale et le Gouvernement, et il faudra que les crédits nécessaires soient ouverts et que le tout soit planifié à long terme de manière cohérente et réaliste. Également déterminante sera la disponibilité d'une aide bilatérale régulière et coordonnée à long terme.

24. On continue à s'efforcer de développer les F-FDTL. Le 9 mai, les résultats de la dernière campagne de recrutement ont été annoncés : 477 soldats, dont 44 femmes, 29 personnes recrutées au grade de sergent, dont trois femmes, et 73 hommes recrutés comme officiers. Les F-FDTL ont continué à collaborer avec la MINUTO et UNIFEM dans le but d'offrir dans leur programme de formation des modules sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, l'accent étant mis sur la formation de formateurs.

## **E. Examen approfondi du secteur de la sécurité**

25. Le Gouvernement a continué à s'efforcer de renforcer le substrat juridique du secteur de la sécurité. Le 10 juin, le Conseil des ministres a approuvé des projets de loi sur la sécurité nationale, la sécurité intérieure et la défense nationale, qui ont été soumis au Parlement. Il y est proposé d'adopter face aux menaces une approche intégrée de la sécurité et de la défense, et des mécanismes de coopération et de coordination y sont décrits, en même temps qu'il est prévu de donner une place plus importante aux F-FDTL, dans certaines circonstances, dans le traitement des questions concernant la sécurité. Le 2 septembre, mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit a participé à une audition de la Commission du Parlement chargée des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale consacrée au débat sur ces projets de loi. Lorsqu'il a présenté ses observations sur la question, il a particulièrement insisté sur la nécessité de bien délimiter les rôles respectifs de la Police nationale et des F-FDTL et sur le contrôle qui doit être exercé par des civils, comme le prévoit la Constitution.

26. Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour donner plus de corps à la politique nationale de sécurité. En août, en coopération avec le Bureau exécutif du Président et avec l'aide technique de la MINUTO, le Ministère de la sécurité a organisé huit tables rondes axées sur les politiques, où il a invité des représentants des institutions de l'État, de la société civile, de la MINUTO et de l'équipe de pays des Nations Unies. D'autre part, la Mission s'est mise à travailler avec le Ministère de la sécurité à l'élaboration d'un projet de loi sur la protection civile et avec le Ministère de la défense, à une étude des choix possibles concernant la création d'une institution nationale de défense chargée d'effectuer de la recherche et de la formation.

27. Le Conseil de gestion du projet d'examen du secteur de la sécurité (voir S/2009/72, par. 24) s'est réuni cinq fois et a approuvé le financement de plusieurs initiatives de renforcement des capacités. Il s'agit notamment de moderniser et de remettre en état plus de 400 stations de radio et quatre relais de district, et de dispenser une formation sur la maintenance de ce matériel à du personnel de la Police nationale, des F-FDTL et du Directeurat national de la sécurité des bâtiments publics. Avec les fonds destinés à financer le projet, on a recruté un conseiller étranger auprès de la Commission parlementaire chargée des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale, et on examine actuellement les soumissions à un appel d'offres concernant une enquête approuvée par le Conseil de gestion sur les questions de sécurité.

### **III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice**

#### **A. Appui au suivi, à la promotion et à la protection des droits de l'homme**

28. On a continué de signaler des violations des droits de l'homme commises par des membres des services de sécurité, en particulier, des mauvais traitements, un recours excessif à la force et des intimidations. Durant la période à l'examen, la MINUT a reçu des plaintes concernant 44 cas de violations commises par des agents de la Police nationale timoraise et huit cas de violations commises par des membres des F-FDTL. Les mécanismes de discipline interne laissent toujours à désirer et, dans la plupart des cas, les membres des services de sécurité qui ont commis des violations n'ont pas été traduits en justice. Le 10 février, la Cour d'appel a confirmé une peine de quatre ans d'emprisonnement prononcée contre un agent de la Police nationale reconnu coupable de tentative d'homicide pour avoir tiré sur un civil et l'avoir blessé. Le 6 mai, un ancien commandant de sous-district de la Police nationale et deux civils ont été reconnus coupables par le tribunal de district de Baucau d'un incendie criminel commis en 2007 (voir E/2007/513, par. 20) et condamnés chacun à trois ans d'emprisonnement.

29. Les initiatives visant à renforcer les capacités du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice se sont poursuivies dans le cadre d'un projet commun du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Au nombre de ces activités figuraient l'organisation de cours de formation et d'ateliers, ainsi que l'encadrement des services de suivi et de promotion du Médiateur. Le 29 juin, le Médiateur a présenté son rapport annuel et son rapport sur les enquêtes ouvertes concernant les plaintes reçues lors de la crise de 2006 visant le Président du Parlement. Durant la période à l'examen, il a ouvert des antennes dans deux districts. UNIFEM a aidé le Médiateur à participer à la présentation du rapport initial de Timor-Leste au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 30 juillet. En outre, le 15 septembre, la MINUT a publié son troisième rapport public sur l'évolution des droits de l'homme à Timor-Leste pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, qui portait essentiellement sur les principaux progrès accomplis en matière de transparence et de lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme commises actuellement et par le passé.

30. Des progrès, certes limités, ont été faits en vue d'obliger ceux qui avaient commis des actes criminels et des violations de droits de l'homme pendant la crise de 2006 à en répondre, conformément à la recommandation de la Commission spéciale d'enquête indépendante (S/2009/72, par. 29). Grâce à un financement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un procureur international a été recruté en vue d'instruire ces affaires. Au 31 août, un jugement définitif avait été rendu dans deux affaires donnant lieu à des condamnations prononcées contre sept personnes; cinq procès étaient en cours; et 13 affaires étaient en cours d'instruction. Les procès se sont déroulés conformément aux règles internationales, et les droits des inculpés ont été respectés. Des obstacles demeurent néanmoins concernant l'exécution des peines. Les quatre membres des F-FDTL condamnés pour tentative de meurtre et le meurtre par balles de huit policiers en 2006 sont toujours détenus dans un camp militaire plutôt que dans une prison et l'indemnisation des veuves des victimes, comme l'avait ordonné le tribunal, n'a toujours pas été versée.

31. Le Parlement doit encore examiner les recommandations formulées par la Commission Vérité et amitié (voir S/2009/72, par. 30) et la Commission Accueil, vérité et réconciliation. Ainsi, les victimes des crimes commis entre 1974 et 1999 et leur famille attendent toujours d'obtenir justice et des réparations. Du 17 au 19 juin, le Cabinet du Président a organisé, avec l'aide de l'Envoyé spécial de la Norvège auprès du Timor-Leste, un dialogue national sur la justice et la réconciliation avec les dirigeants des partis politiques et des représentants de la société civile, qui a abouti à un accord général sur le versement de réparations aux victimes les plus touchées par les violences commises entre 1974 et 1999 et la nécessité de créer un organisme de suivi auprès des deux commissions. Le 2 septembre, les participants à un congrès national de trois jours, organisé en faveur des victimes, par des organisations non gouvernementales installées à Dili, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont demandé la création d'un tribunal international chargé de juger les auteurs des violations des droits de l'homme commises entre 1974 et 1999.

32. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a continué d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme commises en 1999 dans 9 des 13 districts, sous la supervision du Bureau du Procureur général. Au 31 août, l'Équipe avait mené à son terme l'instruction de 89 des 396 affaires en instance; des enquêtes sont actuellement ouvertes sur 21 autres affaires. De graves problèmes ont entravé le rythme des enquêtes, notamment les difficultés d'accès à des endroits isolés en raison du mauvais état des routes et des conditions climatiques défavorables; les longues distances à parcourir compte tenu de la large superficie couverte par chaque équipe; et le besoin de traducteurs et d'interprètes supplémentaires. De ce fait, la MINUT a affecté cinq interprètes supplémentaires et entend confier à six enquêteurs de police de la Mission des enquêtes sur des infractions graves, en octobre 2009, après les élections villageoises. Dans le discours qu'il a prononcé le 30 août pour célébrer le dixième anniversaire de la consultation populaire, le Président a demandé à l'ONU de dissoudre le Groupe des infractions graves et d'affecter les fonds qui lui étaient octroyés au renforcement de l'appareil judiciaire. Toutefois, l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves ne fait que s'acquitter des fonctions d'investigation qui étaient celles de l'ancien Groupe. Par la suite, mon Représentant spécial a souligné l'importance que revêtent les activités d'enquête prescrites par le Conseil de sécurité dans sa

résolution 1704 (2006). De même, il est nécessaire de renforcer les capacités des enquêteurs nationaux dans ce domaine.

33. Le 8 août, un policier a placé en détention un ancien chef de la milice Lakseur, Martenus Bere, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité. Il est notamment accusé d'avoir participé au massacre perpétré à l'église de Suai dans le district de Covalima, le 6 septembre 1999, au cours duquel près de 200 personnes, dont des femmes, des enfants et trois prêtres, ont été tués. S'étant installé en Indonésie, il a été arrêté par des agents de la Police nationale lors d'un passage au Timor-Leste et transporté à la prison de Becora à Dili, où il a été placé en détention provisoire. Il a été libéré le 30 août et remis aux autorités indonésiennes à leur ambassade à Dili, tandis, dit-on, que les représentants de l'État indonésien attendaient la confirmation de sa libération avant d'assister à la cérémonie d'anniversaire de la consultation populaire au Timor-Leste. Cette libération soulève la question du non-respect du droit interne timorais, ainsi que des règles et principes internationaux. Mon porte-parole a publié une déclaration le 31 août, dans laquelle il a réaffirmé la position ferme adoptée par l'ONU, selon laquelle les crimes graves tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou le génocide ne pourront être amnistiés et leurs auteurs ne jouiront d'aucune impunité. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a par ailleurs exigé d'urgence des précisions sur cette libération et fait savoir publiquement qu'elle était fermement opposée à la libération de toute personne visée par un mandat d'arrêt de cette nature.

34. Cette décision a suscité un débat intense et élargi entre les différents partis au Parlement, où divers membres issus de l'opposition ou de la coalition gouvernementale de l'AMP ont exigé des explications à cet égard. Les autorités timoraises, les parlementaires et les groupes de la société civile ont réagi de diverses manières, certains y voyant une « décision politique », d'autres allant jusqu'à parler d'« ingérence politique » dans le processus judiciaire. Le Ministre de la justice et le Procureur général ont par ailleurs été invités à prendre la parole devant le Parlement. Le 9 septembre, le Président de la Cour d'appel a publié un communiqué déclarant que cette libération n'avait pas été ordonnée par une décision judiciaire et que l'Inspecteur judiciaire examinerait ce dossier. Le 10 septembre, le Premier Ministre a déclaré publiquement, dans une allocution télévisée, qu'il était responsable de cette décision. Le 14 septembre, le représentant du parti Fretilin a déposé une motion de censure au Parlement, qui a décidé, le 22 septembre, d'organiser un débat sur la question les 5 et 6 octobre. La manière dont cette affaire a été traitée pourrait avoir des conséquences graves et compromettre les chances que les auteurs des crimes graves commis en 1999 soient tenus de répondre de leurs actes.

35. La MINUT a redoublé d'efforts en vue de prévenir et combattre les comportements répréhensibles comme suite à mon bulletin sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir (ST/SGB/2008/5). Afin de faire connaître les mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, les normes de conduite attendues du personnel de l'ONU et les mécanismes de communication de rapports mis à la disposition de la population, la Mission a organisé des activités d'information dans tous les districts et mené une action de suivi avec les organisations de la société civile. Des consultations sont actuellement menées avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de développer une stratégie intégrée aux fins de mettre en place un réseau

d'aide et de protection à l'intention des victimes d'exploitation et d'abus sexuels, notamment. Au 31 août, deux cas d'exploitation et d'abus sexuels ont été signalés, dont l'un a été jugé infondé et l'autre est en cours d'investigation par le Bureau des services de contrôle interne. Grâce au signalement accru des infractions et à l'enregistrement des affaires passées dans le système de suivi des fautes professionnelles, la base de données du système a été étoffée. La MINUT a continué de dispenser une formation à tous les fonctionnaires de l'ONU dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « UN Cares » et, au 31 août, 701 membres du personnel (dont 118 femmes) avaient suivi le cours de formation obligatoire sur le VIH/sida. La Mission a en outre organisé une campagne visant à promouvoir les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels et un milieu de travail plus tolérant grâce à la mise en place d'un réseau de 18 éducateurs chargés de former leurs collègues (10 femmes).

## **B. Appui au renforcement des capacités et consolidation du système judiciaire**

36. Le Gouvernement a accompli des progrès sensibles vers l'adoption de textes de loi fondamentaux et l'élaboration d'un plan stratégique pour le secteur de la justice. Le Parlement a approuvé une loi sur la protection des témoins, le 17 février, et un instrument de ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le 27 mars. Le 8 juin, le nouveau Code pénal est entré en vigueur. Il tient compte des règles fondamentales du droit pénal international et des normes internationales relatives aux droits de l'homme et érige en infraction la violence familiale. Une loi distincte sur la violence familiale a été approuvée en Conseil des ministres, le 19 août. Le Ministère de la justice a aussi organisé des consultations publiques sur un projet de code foncier. La MINUT a contribué à ces efforts en fournissant une assistance technique et en formulant des recommandations sur le projet. Alors même que le Code pénal a été promulgué, les cas de violence sexuelle, ainsi que beaucoup d'autres différends, continuent d'être le plus souvent traités en recourant aux mécanismes traditionnels. Le PNUD et la MINUT ont en outre aidé le Ministère à entamer des consultations sur l'accès à la justice, le droit coutumier et les systèmes de justice à l'échelon local en vue de définir des lignes directrices aux fins de l'élaboration d'une stratégie et de la formulation d'un projet de loi sur les mécanismes traditionnels de justice. Avec l'aide de la Mission, quatre consultants ont été sélectionnés en vue de réaliser une évaluation indépendante et complète des besoins du secteur judiciaire (S/2006/628, par. 88) du 3 août au 28 septembre. L'ensemble des recommandations qui seront faites à l'issue de cette évaluation doit être examiné en même temps que le plan stratégique pour le secteur de la justice, qui sera soumis au Conseil de coordination (qui est composé du Président de la Cour d'appel, du Ministre de la justice et du Procureur général).

37. Certaines améliorations et des changements systémiques ont été apportés dans le cadre des enquêtes et des jugements, grâce à un recours accru au système judiciaire officiel. Le Bureau du Procureur général a indiqué qu'il avait traité 3 120 affaires entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août, le nombre d'affaires pénales en instance à l'échelle nationale ayant été réduit de 5 400 à 5 013 affaires. Il s'agit là d'un progrès appréciable, compte tenu en particulier du nombre important de nouvelles affaires reçues à Dili seulement et des vacances judiciaires qui ont eu lieu durant la même période (S/2009/72, par. 34). Les capacités nationales ont été encore renforcées,

quatre procureurs fraîchement diplômés étant sortis du Centre de formation juridique financé par le PNUD, le 5 mars. Le personnel judiciaire s'est aussi étoffé à la suite de la prestation de serment, le 18 mai, de deux nouveaux juges et de quatre avocats commis d'office. Dans le domaine pénitentiaire, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont prêté leur concours à la remise en état actuelle d'une prison située dans le district de Manatuto.

## **IV. Appui au Pacte, développement socioéconomique, assistance humanitaire et relèvement rapide**

### **A. Appui à la mise en œuvre du Pacte**

38. Des progrès ont été constatés pour ce qui est de la réalisation des objectifs prioritaires nationaux qui constituent le Pacte international pour le Timor-Leste (voir S/2008/501, par. 36). Plus de 60 % des buts fixés pour les premier et deuxième trimestres 2009 ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement et des partenaires de développement de réaliser les objectifs prioritaires. Les groupes de travail comprennent désormais des représentants de la société civile. En outre, le Gouvernement a fait du programme de priorités nationales le cadre permettant d'harmoniser la préparation de son budget pour 2010, son plan de développement stratégique à moyen terme et l'appui apporté par les donateurs. Le Gouvernement a de nouveau indiqué qu'il avait à cœur d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses principales activités nationales de développement et le système des Nations Unies lui apporte son soutien pour s'assurer que les objectifs prioritaires nationaux pour 2010 concordent bien avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

### **B. Développement socioéconomique**

39. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le produit intérieur brut, pétrole non compris, a augmenté d'environ 12,8 % en 2008. Le FMI estime que cette croissance sera de 7,2 % en 2009 et de 7,9 % en 2010. Depuis 2007, l'exécution du budget s'est accélérée, et la relance budgétaire importante a favorisé l'essor économique. Le Gouvernement a injecté plus de liquidités dans l'économie en 2008 qu'au cours des années précédentes, notamment par le biais de virements s'élevant à 85 millions de dollars ciblant des groupes tels que les personnes déplacées et âgées qui ont grandement stimulé l'activité économique. La mise en place d'une base économique viable dépendra toutefois de l'investissement consacré aux secteurs productifs non pétroliers de l'économie susceptible de réduire la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et de créer des débouchés.

40. La réunion de 2009 des partenaires de développement du Timor-Leste a eu lieu du 2 au 4 avril. La communauté internationale (représentée par la MINUT, la Banque mondiale, l'équipe de pays des Nations Unies et 45 délégations bilatérales et multilatérales) a réaffirmé sa volonté d'aligner les programmes sur les stratégies de développement du Gouvernement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Des représentants de la société civile et du secteur privé ont également participé à cette réunion. Au cours de la réunion tenue le 3 avril, le Premier Ministre a présenté le rapport sur les objectifs du

Millénaire pour le développement de 2009 concernant le Timor-Leste qui souligne les mesures qu'il convient encore de prendre pour que le pays atteigne ces objectifs. Le rapport indiquant qu'en 2007, la moitié de la population vivait avec moins de 0,88 dollar par jour, il est essentiel que le Gouvernement poursuive ses efforts de renforcement des programmes afin de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

41. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement prend des mesures visant à améliorer encore l'éducation de base, la santé, la nutrition ainsi que la protection de l'enfance. Il a mené une campagne de vaccination multi-antigénique d'un mois à l'échelon du pays en juin qui a touché 194 000 enfants et 237 000 femmes, soit 40 % environ de l'ensemble de la population, de façon à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la survie de l'enfant et à la santé maternelle. Le Timor-Leste a également procédé à une analyse de la situation nutritionnelle, ainsi que l'a recommandé le Comité permanent de la nutrition de l'ONU, seul pays d'Asie à ce faire. Cinq cours de formation aux soins obstétricaux essentiels d'urgence, organisés avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ont été offerts à 60 sages-femmes et six médecins. La Commission nationale du Timor-Leste pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été créée le 23 avril et collaborera avec les organes gouvernementaux et non gouvernementaux dans des domaines tels que l'éducation, la science et les communications.

42. Le Gouvernement s'est efforcé de promouvoir le développement rural en améliorant la production alimentaire. Conformément aux politiques gouvernementales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué des semences de maïs et de riz de haute qualité ainsi que des engrais à 30 000 ménages ruraux connaissant l'insécurité alimentaire. En outre, la FAO a produit et distribué des silos métalliques à plus de 3 000 ménages ruraux afin de réduire les pertes après récolte d'environ 30 % par rapport aux méthodes traditionnelles de stockage. Grâce à l'effet combiné de ces investissements et d'autres investissements gouvernementaux dans le secteur de l'agriculture et des conditions climatiques favorables, les récoltes de maïs et de riz de 2009 devraient être de 15 % supérieures à celles de 2008. Il faut toutefois poursuivre les efforts si l'on veut mettre en œuvre la politique du Gouvernement consistant à accroître les achats de produits agricoles nationaux, en particulier compte tenu de facteurs tels que l'importation de riz subventionnée, les retards de paiement du Gouvernement aux fournisseurs locaux et l'absence d'information des exploitants agricoles concernant la politique adoptée.

43. La mise en œuvre, dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD, d'un programme commun de trois ans, financé à hauteur de 4,9 millions de dollars, sur la violence sexiste a débuté en 2009. Les partenaires de mise en œuvre – UNIFEM, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP – soutiennent leurs homologues gouvernementaux dans la mise au point d'une campagne d'information nationale sur la traite des êtres humains et d'une stratégie médiatique et de mobilisation à long terme. Le projet a également porté sur le renforcement des capacités des services chargés des personnes vulnérables et des affaires communautaires de la police nationale du Timor-Leste pour ce qui est des règles et procédures opérationnelles relatives aux enquêtes concernant la maltraitance des

enfants et les violences sexistes. Le 29 mai, le Gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a lancé sa première stratégie de mobilisation sociale en faveur de la protection de l'enfance. Il s'agit d'une stratégie globale visant à sensibiliser les communautés à toutes les formes de violence contre les enfants et de maltraitance et d'exploitation de ces derniers et à renforcer le système de protection de l'enfance. Le 22 septembre, le Gouvernement a également créé la Commission nationale pour les droits de l'enfant. En juillet, dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD, un programme commun de trois ans pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle financé à hauteur de 3,5 millions de dollars, a été approuvé, qui sera mis en œuvre par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO, en collaboration avec les homologues nationaux compétents.

44. D'après les estimations de l'OIT, un minimum de 300 000 personnes composent la population active du Timor-Leste. Le Gouvernement a indiqué qu'il avait créé 47 500 emplois en 2008 en générant directement et indirectement des salaires et prévoit la création de 45 000 emplois en 2009. Le secteur privé demeure peu important, employant 40 000 personnes, dont la plupart travaillent à leur propre compte. Avec l'assistance technique de l'OIT, 6 247 personnes (dont 29 % de femmes) ont trouvé un emploi par le biais de programmes mis en œuvre par le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi qui ont créé au total 183 563 jours de travail. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué d'apporter son soutien à un centre permettant aux groupes vulnérables de disposer de moyens d'existence durables en vendant des produits faits avec du bambou. Le 16 juin, les instruments de ratification de quatre grandes conventions de l'OIT ont été déposés à Genève (Convention n° 29 sur le travail forcé; Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical; Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective; et Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants). La Banque asiatique de développement a aidé le Gouvernement à mettre au point un nouveau plan cadre pour le réseau routier et appuyé la réfection de quatre grands axes.

45. Le 25 août, le Parlement a ratifié la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, permettant la ratification universelle de ces deux traités.

### **C. Assistance humanitaire et appui au relèvement rapide**

46. Les 65 camps accueillant des personnes déplacées ont été officiellement fermés et 14 000 familles avaient, au 31 août, reçu une aide leur permettant de reprendre pied. À l'exception de 420 familles vivant dans des logements provisoires, au 31 août, la plupart des personnes déplacées étaient rentrées chez elles ou s'étaient réinstallées sans incident majeur en matière de sécurité. Ces progrès remarquables s'expliquent par les efforts concertés du Gouvernement et des partenaires humanitaires. Le 11 septembre, le Ministère de la solidarité sociale a annoncé que les logements provisoires fermeraient en septembre. Toutefois, comme l'a indiqué le Conseil norvégien pour les réfugiés dans l'enquête qu'il a menée, 58 % de ces 420 familles ne possédaient pas de logement avant la crise de 2006 et il était probable que le règlement de ce type de cas prendrait davantage de temps et exigerait une approche plus ciblée.

47. Il convient de continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la phase suivant les retours pour s'assurer que des questions ayant trait au relèvement telles que les moyens de subsistance, les activités rémunératrices et l'accès à l'eau et aux services de base sont dûment abordées car elles constituent des facteurs susceptibles de déstabiliser les communautés accueillant les personnes déplacées. Une aide a été fournie aux personnes déplacées après leur retour chez elles ainsi qu'aux membres des communautés les accueillant et a pris la forme de petits projets d'infrastructure. Les projets menés actuellement par le PNUD et l'OIM devraient renforcer la cohésion sociale et prévenir la reprise des conflits en faisant participer les communautés se trouvant dans les zones de rapatriement à la planification de projets bénéficiant tant aux communautés hôtes qu'aux personnes déplacées rentrant chez elles. Des ressources supplémentaires permettant la réintégration de ces personnes ont pu être dégagées grâce au volet urgences du Fonds pour la consolidation de la paix.

48. Le 31 mars, 11 groupes ont été formés par le système des Nations Unies en partenariat avec le Gouvernement du Timor-Leste, reflétant le dispositif humanitaire général dans le cadre de la réforme du système humanitaire global de 2005, des « chefs de groupe » ont été nommés pour identifier les lacunes caractérisant les interventions humanitaires et y remédier et renforcer la qualité de l'action humanitaire, les groupes constituant un partenariat entre le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organismes des Nations Unies. Les 11 groupes ont fait porter leurs efforts sur le relèvement rapide et l'aide à apporter au Gouvernement pour ce qui est de la préparation aux catastrophes naturelles, des interventions d'urgence et de la préparation de ces interventions. Le PNUD et l'OIM ont fourni un soutien technique à leurs homologues gouvernementaux s'agissant de la gestion des catastrophes. Le Gouvernement, avec l'appui du PAM, a mis au point un système d'évaluation de la sécurité alimentaire multi-institutions afin de contribuer à améliorer la préparation aux catastrophes et les interventions permettant d'en atténuer les effets. Le PAM a également continué de fournir une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables et à ceux dont la sécurité alimentaire était le moins garantie à l'échelle du pays, notamment les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans par le biais du Programme de nutrition en faveur de la santé maternelle et infantile (53 000 bénéficiaires); les enfants d'âge scolaire par le biais du Programme d'alimentation dans les écoles (212 000 bénéficiaires); les communautés dont la sécurité alimentaire n'est pas assurée par le biais du Programme vivres contre travail et vivres-acquisition de biens (19 000 bénéficiaires); les personnes déplacées rentrant chez elles (30 000 bénéficiaires); et celles touchées par les catastrophes naturelles (10 000 bénéficiaires). Le Gouvernement, avec l'appui de l'OMS, a intensifié la surveillance des cas de grippe A (H1N1) et stocké davantage de médicaments pour faire face à la pandémie.

## V. Stratégie à moyen terme

49. Des progrès continus ont été réalisés qui devraient permettre de respecter les critères relatifs aux quatre domaines prioritaires définis dans le mandat de la MINUT : l'examen et la réforme du secteur de la sécurité; le renforcement du régime de droit; la promotion d'une culture de la gouvernance démocratique et du

dialogue; et le développement économique et social (voir S/2009/72, par. 47 et annexe). La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point un cadre stratégique intégré qui définit les objectifs à atteindre et les activités à mener à l'appui de ces critères. Pour ce qui est du premier critère prioritaire concernant le renforcement des institutions chargées de la sécurité, divers textes législatifs et réglementaires ont été promulgués, notamment sur la promotion et les salaires et la structure de la force des policiers (voir par. 22 ci-dessus). D'autres projets de loi, approuvés par le Conseil des ministres, sont actuellement examinés par le Parlement, notamment ceux sur la sécurité nationale, la sécurité intérieure et la défense nationale. Le fait que la police nationale assume de nouveau ses responsabilités pour ce qui est du maintien de l'ordre montre également que des progrès ont été réalisés dans ce domaine (voir par. 20 ci-dessus).

50. S'agissant du deuxième critère prioritaire concernant les enquêtes pendantes et l'amélioration du fonctionnement des services judiciaires, certains progrès ont été réalisés s'agissant des enquêtes portant sur des crimes graves et de la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale d'enquête (voir par. 30 ci-dessus). Une évaluation indépendante et globale des besoins dans le secteur de la justice est en cours. Une fois terminés, l'examen et la mise en œuvre des recommandations en découlant, faciliteront grâce à la collaboration des autorités timoraises et dans le cadre du plan stratégique concernant le secteur de la justice (voir par. 36 ci-dessus), le respect de ce critère. En ce qui concerne le troisième critère prioritaire sur l'adhésion aux valeurs et principes d'une gouvernance démocratique durable par le biais du respect des droits et garanties constitutionnels de tous les citoyens et aux normes éthiques, le Gouvernement s'est efforcé à divers niveaux d'assurer des normes strictes en la matière (voir par. 12 ci-dessus) et de mieux faire respecter le régime de droit (voir par. 36 et 37 ci-dessus). Le quatrième critère prioritaire concerne l'amélioration de la qualité de vie et l'accroissement des débouchés et porte notamment sur les zones rurales, les jeunes et le retour durable et la réintégration des personnes déplacées. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies, a déployé des efforts concertés pour améliorer les services sociaux de base et les moyens d'existence (par exemple, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition et de la protection de l'enfant), réduire la pauvreté et créer des débouchés supplémentaires (voir par. 38 et 41 à 44 ci-dessus). Un plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes et une stratégie nationale de l'emploi ont également été mis au point et des efforts sont en cours pour offrir des solutions durables aux personnes déplacées.

51. De nombreux autres efforts ont été faits par le Gouvernement, la MINUT et d'autres partenaires afin de respecter les critères définis. Par exemple, dans le secteur de la sécurité, les Forces armées du Timor-Leste ont commencé à recruter et la MINUT facilite les discussions entre le Secrétaire d'État à la défense et les partenaires bilatéraux concernant l'élargissement de ces forces. Le Ministère de la défense et de la sécurité recrute 12 fonctionnaires pour la gestion des achats et des biens durables. Le 7 juillet, le Parlement a approuvé les amendements proposés à la loi sur les combattants de la libération de manière à ce que ceux-ci puissent prétendre à une pension. S'agissant du pouvoir judiciaire, du régime de droit et des droits de l'homme, une informelle réunion de donateurs ayant lieu tous les deux mois permet à la communauté diplomatique d'examiner l'assistance à apporter au secteur de la justice, en particulier pour ce qui est de remédier aux lacunes et aux chevauchements. Le nouveau Code pénal est entré en vigueur et les tribunaux se

sont efforcés de statuer dans davantage d'affaires civiles afin d'éviter un accroissement du nombre d'affaires pendantes. Un examen des impératifs à respecter pour établir un système de gestion des affaires dans le secteur de la justice est en cours de façon à renforcer l'efficacité de l'administration des dossiers.

## **VI. Aspects financiers**

52. L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/292, a ouvert un crédit de 205,9 millions aux fins du fonctionnement de la MINUT pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Au 31 août 2009, le montant des contributions non acquittées au compte spécial pour la MINUT s'élevait à 77,7 millions. Le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 3 741 300 000 dollars. Au 30 juin 2009, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées à la MINUT s'élevaient à 7,4 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées et du matériel appartenant à ces unités avait été effectué pour les périodes allant jusqu'au 30 novembre 2008 et au 30 septembre 2008, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## **VII. Observations**

53. Les dirigeants et la population du Timor-Leste ont pu célébrer le dixième anniversaire de la consultation populaire dans un climat de sécurité et de stabilité durable. Cela est dû en grande partie à la volonté résolue du peuple et des institutions publiques timoraises de prendre les mesures nécessaires pour continuer à aller de l'avant. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec d'autres partenaires, ont apporté un soutien essentiel à ces efforts. Toutefois, la stabilité demeure fragile et les progrès réalisés restent à consolider. Bien que le processus de retour et de réinstallation des personnes déplacées, problème hérité de la crise de 2006 se signalant encore à l'attention, ait été à tout point de vue couronné de succès, les tensions demeurent dans certaines communautés et pourraient se traduire à l'avenir par des conflits locaux. La fermeture des logements provisoires présente également des difficultés, compte tenu en particulier de la vulnérabilité des familles qui y vivent, et beaucoup dépendra des efforts concertés déployés par le Gouvernement pour trouver des solutions durables. En outre, nombre des facteurs sous-jacents qui ont contribué à la crise de 2006 restent d'actualité en dépit des importantes mesures prises pour remédier à certains d'entre eux, notamment la pauvreté (qui s'est aggravée), le chômage, l'absence de régime fonctionnel en ce qui concerne les biens fonciers et immobiliers et le caractère naissant des institutions, même dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Bien qu'il soit encourageant de constater que la Police nationale a commencé à s'acquitter de nouveau de ses responsabilités de base en matière de maintien de l'ordre et que la situation sur le plan de la sécurité continue d'être stable, il reste encore beaucoup à faire pour pleinement réformer les institutions de sécurité du Timor-Leste et les renforcer. Il faudra encore du temps pour s'assurer que les divers efforts visant à résoudre les nombreux problèmes politiques, institutionnels et socioéconomiques auxquels la jeune nation du Timor-Leste est confrontée puissent prendre racine dans des institutions et processus démocratiques.

54. Les initiatives du Président Ramos-Horta pour promouvoir la poursuite du dialogue entre toutes les composantes de l'éventail politique et les divers segments de la société – hommes et femmes étant mis sur un pied d'égalité – et aborder les questions prioritaires auxquelles doit faire face le pays sont louables. Mon Représentant spécial continuera ses efforts de bons offices afin de promouvoir un dialogue politique constructif et faciliter l'unité d'action de tous les acteurs politiques concernant les questions d'intérêt national importantes. Les déclarations publiques et les initiatives de divers acteurs politiques montrant qu'ils respectaient les principes du droit et des institutions publiques ainsi que la capacité de la coalition au pouvoir (AMP) et de l'opposition de soutenir de concert certains textes législatifs dont le Parlement était saisi ont été encourageantes. Bien que l'échange d'opinions divergentes fasse partie intégrante de toute démocratie multipartite, cet échange devrait se faire de façon constructive et ne pas être utilisé pour aggraver les tensions sociales. J'encourage le Gouvernement et le Parlement à poursuivre des consultations largement ouvertes comme celles qui ont été menées à propos des projets de loi sur les biens fonciers et les autorités locales.

55. La reprise du dialogue politique faisant intervenir tous les partis politiques ainsi que la société civile dans son ensemble sur des questions telles que l'indemnisation des victimes, la justice et la réconciliation et la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié, les victimes des actes criminels commis entre 1974 et 1999 et leur famille s'efforcent encore toutefois d'obtenir justice et réparation. Les recommandations des deux commissions n'ont pas encore été examinées par le Parlement. Les retards importants pris pour que justice soit faite et que des réparations soient obtenues peuvent affecter de façon négative la confiance du public dans les principes du droit. J'encourage par conséquent le Gouvernement timorais à n'épargner aucun effort pour mener un vaste débat et donner suite aux recommandations qui ont été faites, conformément aux besoins et aux attentes du peuple timorais. J'espère que les Gouvernements tant timorais qu'indonésien feront en sorte que Martenus Bere soit traduit en justice, en tenant compte du rapport de la Commission d'experts nommée en 2005 (voir S/2005/458).

56. La sécurité et la stabilité à long terme dépendront de la capacité des institutions chargées de la sécurité de s'acquitter de leur mandat de façon responsable et efficace compte dûment tenu des principes du droit et des droits de l'homme. Les dispositions qui figurent dans les projets de loi dont est actuellement saisi le Parlement et visent à défendre les droits de l'homme, les principes du droit et les mécanismes de contrôle civil sont louables. Il conviendra toutefois que le Gouvernement trouve pour les forces armées du Timor-Leste un rôle concret à jouer en temps de paix, précise leurs liens avec la Police nationale et établisse des mécanismes de responsabilisation et de contrôle civil; il s'agira là pour lui de quelques-uns des grands défis à relever pour parvenir à un consensus et mettre en œuvre ce type de législation. Comme mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et aux principes du droit l'a indiqué à divers interlocuteurs timorais, les mécanismes de contrôle parlementaire proposés dans le projet de législation pourraient être renforcés et les dispositions traitant des situations de crise doivent définir clairement les rôles et responsabilités distincts des forces armées et de la Police nationale, conformément à la Constitution timoraise. Compte tenu de l'importance qu'il y a à faire connaître au public les grandes questions soulevées par le projet de législation sur la sécurité, il est encourageant de constater que le Comité

parlementaire des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale prévoit de tenir des audiences publiques à Baucau, Oecussi et Maliana.

57. Le Timor-Leste et la MINUT engagent actuellement un processus délicat, au moment où la Police nationale commence à s'acquitter de nouveau de ses responsabilités de base en matière de maintien de l'ordre. Le fait que la police mène cette tâche à bien de façon progressive et systématique montre que les critères mis au point par la MINUT et les autorités timoraises sont dûment pris en compte. Cette approche, qui ne se fonde pas sur un calendrier artificiel prédéterminé, est nécessaire au développement à long terme de l'institution et est censée éviter une répétition des échecs systématiques qui ont affecté les forces de police en 2006. Le suivi continu par la police de la MINUT des districts et groupes assurant de nouveau le maintien de l'ordre sera essentiel pour assurer la mise en œuvre des politiques et procédures, évaluer les capacités des institutions de traiter des violations disciplinaires et des violations des droits de l'homme et identifier toute autre mesure permettant de renforcer la Police nationale ainsi que les tendances qui se font jour. Outre son rôle de suivi, il faut que la police de la MINUT puisse, *in extremis*, faire appliquer la loi à titre provisoire, si on le lui demande et si cela s'avère nécessaire. Je félicite le Gouvernement des efforts qu'il a déployés à ce jour pour s'acquitter de ses responsabilités au titre de la procédure de certification et écarter les officiers ayant été jugés inaptes à servir dans les rangs de la police. Ses efforts constants pour éliminer ce type d'officiers sont essentiels pour la crédibilité et l'intégrité de la Police nationale.

58. Malgré les progrès réalisés pour ce qui est de la reprise par la Police nationale de ses responsabilités de base en matière de maintien de l'ordre, il convient de faire encore bien plus. J'estime par conséquent que les effectifs et la composition actuelle de la MINUT ne doivent pas être modifiés. Je parle notamment des unités de police constituées de la MINUT, compte tenu en particulier du fait que les unités spéciales de la Police nationale font l'objet d'une réforme organisationnelle conformément à la nouvelle loi organique régissant la police. Toute modification éventuelle des effectifs de la police de la MINUT devrait cependant se faire de manière progressive de façon à ce que le public continue d'avoir confiance dans la stabilité de la situation en matière de sécurité. Le Timor-Leste continue de s'employer à renforcer le dialogue avec un groupe de partenaires bilatéraux clefs sur des questions de sécurité publique. Les efforts coordonnés déployés par ces derniers à l'appui du Gouvernement et de la Police nationale pourraient notablement améliorer les perspectives de stabilité à long terme. En outre, comme mon Représentant spécial l'a indiqué au Conseil de sécurité le 19 février 2009, une mission d'évaluation technique se rendra au Timor-Leste fin octobre afin d'établir des recommandations à moyen terme concernant la configuration de la MINUT, y compris l'élément police. Les recommandations de la mission seront utiles pour la formulation de mes propositions de modification éventuelle du mandat, de la composition et des effectifs de la MINUT, qui figureront dans mon prochain rapport attendu le 1<sup>er</sup> février 2010.

59. Les lacunes du système judiciaire continuent d'affecter la confiance du public dans le système fondé sur le régime de droit et notamment la Police nationale. En dépit de certains progrès, le parquet continue d'être confronté à de graves problèmes, notamment du fait de ses capacités limitées et du mauvais fonctionnement général du système administratif. Les recommandations figurant dans l'évaluation indépendante générale des besoins devront faciliter la mise au

point d'une approche coordonnée et bien conçue de la réforme du secteur de la justice et l'identification et la fourniture de l'assistance que se doit absolument d'apporter la communauté internationale.

60. Les efforts déployés pour assurer une gestion responsable des ressources de l'État sont également louables. Le Fonds pétrolier est la principale source de revenus du Timor-Leste et doit continuer d'être géré de façon à assurer des rentrées prévisibles à long terme. L'amélioration de la prudence budgétaire doit en même temps faciliter la mise en place d'un programme d'investissement public bien équilibré portant sur la création d'emplois et le développement de l'économie ne dépendant pas du pétrole, essentiels au développement humain et à la croissance économique. Ces efforts dépendront toutefois en fin de compte de la volonté politique du Gouvernement et des institutions publiques, appuyés par la société civile, de promouvoir une culture de gouvernance fondée sur la responsabilisation et la transparence.

61. Le peuple timorais a démontré à maintes reprises qu'il était déterminé à bâtir une société démocratique, pacifique et stable. Sept ans après le rétablissement de l'indépendance, il reste toutefois encore beaucoup à faire au Timor-Leste et le soutien continu de la communauté internationale s'avère par conséquent indispensable. Les institutions publiques ont encore besoin de l'appui international dans de nombreux domaines, notamment pour relever les défis ayant trait à la sécurité et à la stabilité, au régime de droit, à la justice, aux droits de l'homme, à la gouvernance démocratique, au dialogue et au développement socioéconomique. L'approche intégrée de la MINUT fondée sur l'unité d'action du système des Nations Unies a de nouveau prouvé son efficacité en contribuant à fournir ce type d'appui dans les domaines prioritaires susmentionnés.

62. En conclusion, je souhaite remercier mon Représentant spécial, Atul Khare, pour son esprit d'initiative et féliciter tous les hommes et les femmes de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement et de leurs efforts résolus. En étroite collaboration avec le peuple timorais, ils œuvrent en faveur de la paix et de la stabilité au Timor-Leste.